Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/3486

1.7.2026

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.12425 — VOLKSWAGEN / RHEINMETALL / KS HUAYU ALUTECH)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/3486)

1. Le 24 juin 2026, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Dr. Ing. h. c. F. Porsche AG («Porsche», Allemagne), filiale indirecte de Volkswagen Aktiengesellschaft («groupe Volkswagen», Allemagne), contrôlée en dernier ressort par Porsche Automobil Holding SE («Porsche SE», Allemagne),

— Rheinmetall AG («Rheinmetall», Allemagne),

— KS Huayu AluTech GmbH («KS Huayu AluTech», Allemagne), actuellement contrôlée conjointement par Rheinmetall et Huayu Automotive Systems (Shanghai) Co., Ltd. (Chine).

Porsche et Rheinmetall acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de KS Huayu AluTech.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Porsche est un constructeur automobile spécialisé dans la conception, la construction et la vente de voitures de sport, de SUV et de berlines de haute performance. Le groupe Volkswagen est actif dans le monde entier dans la conception, la construction, la commercialisation et la vente de voitures particulières, de véhicules utilitaires légers, de camions, d'autobus, d'autocars, de châssis d'autobus, de moteurs diesel et de motocycles, y compris la fourniture de pièces détachées et d'accessoires pour chacun de ceux-ci. Porsche SE est une société holding qui investit dans les domaines de la mobilité et de la technologie industrielle,

— Rheinmetall est une entreprise de technologie et de défense axée sur le développement et la production de véhicules militaires, d'armes et de munitions, de capteurs, de systèmes électroniques et de technologies de défense connexes pour les forces armées dans le monde entier, qui maintient également ses activités historiques dans le secteur des technologies automobiles et de mobilité,

— KS Huayu AluTech est un fournisseur automobile spécialisé dans la coulée d'aluminium haut de gamme pour composants légers pour voitures particulières et véhicules utilitaires.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises [2], il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12425 — VOLKSWAGEN / RHEINMETALL / KS HUAYU ALUTECH

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
[2] JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE